

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'acésulfame potassium (ACE-K) originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : avis C/2026/2561 de la Commission du 06.05.2026 – [JO C du 06.05.2026](#).

Type de mesure : avis d'expiration prochaine des mesures antidumping instituées sur les importations d'acésulfame potassium (ACE-K) par le règlement d'exécution (UE) 2022/116 de la Commission du 27.01.2022.

Date d'expiration : le 29.01.2027.

Produit concerné : acésulfame potassium [sel de potassium de 6-méthyl-1,2,3-oxathiazin-4(3H)-one-2,2-dioxyde; no CAS 55589-62-3]. L'acésulfame potassium est aussi communément appelé «acésulfame K» ou «ACE-K».

Nomenclatures concernées : code NC ex 2934 99 90 (code TARIC 2934999021).

Pays d'origine : République populaire de Chine.